



## Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
Permanence : 02.31.38.34.61

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

Caen, le 6 juillet 2018

# Comité Technique Local du 14 juin 2018: Spécial Accueil : Compte-rendu

**Vos représentants FO-DGFIP** ont tenu dès l'ouverture de la séance à préciser la position de **FO** sur la tenue de ce CTL. Jamais **FO** n'a refusé la tenue d'un CTL accueil et avait seulement rejeté la forme de la demande.

Plus encore, **FO** avait demandé lors d'un précédent CTL que soient organisés des groupes de travail sur la mission accueil comme ceux qui étaient en cours à Délivrande dans quelques postes ciblés. (Direction, Ouistreham, Centre des Finances Publiques de Lisieux).

**Vos représentants FO-DGFIP** ont indiqué au directeur qu'ils ne se contenteraient donc pas d'être spectateur, car l'accueil est primordial dans l'exercice de nos missions. Ils se sont par ailleurs étonnés de la quasi absence de documents de travail alors que seul ce sujet était à l'ordre du jour, ce qui constituait une première. La présentation des statistiques d'ORCFA démontre à l'évidence que désormais l'activité des trésoreries passe au second plan dans le rôle qu'elles remplissent auprès des collectivités locales. Ils ont indiqué au directeur que cela annonçait clairement la volonté de la DGFIP de brader cette mission de l'Etat. Ils ont appelé de leurs vœux la mise en place de véritables gestionnaires de file d'attente qui démontreraient aussi l'existence d'une activité dans le secteur public local. Ils ont soulevé un autre point qui ne pouvait être ignoré dans les débats, à savoir le métier de caissier, qui, bien souvent sur les petits sites est assuré par la même personne, en charge de l'accueil.

Afin de conforter sa vision de l'accueil et associer les collègues au sujet, **FO** avait adressé à tous les comptables un questionnaire sur l'accueil, ce que n'a pas semblé apprécier notre directeur. Les nombreuses réponses reçues permettent notamment de conforter **FO** sur le rejet des caisses sans numéraires.

Au cours des débats **vos représentants FO-DGFIP** ont déclaré que pour parler de l'accueil, il fallait analyser les spécificités de chaque type de postes comptables. Suite à la proposition d'une organisation syndicale reprise par notre précédent directeur de créer des structures "Accueil" au TAGERFiP, **FO** a affirmé que c'était prétendre que la mission "Accueil" ne s'exerce qu'au travers d'équipes dédiées, donc exclusivement dans des structures de taille importante. Cela sous-entend qu'une petite trésorerie ne traite pas de cette problématique ce qui est inadmissible et démontre tout simplement une méconnaissance du travail exercé par les agents des petits sites. Car, comment créer une structure au TAGERFiP dans un site où seule une personne réalise conjointement la mission de caisse et d'accueil Plus encore, si l'on regarde les différents SIP du département on s'aperçoit bien souvent que la mission est réalisée par une, voire deux personnes, rarement plus. La structure dédiée ne s'entend que pour le site de Délivrande laquelle comporte 5 B et 1 C au TAGERFiP. le directeur a validé la demande d'une organisation syndicale qui souhaitait que l'accueil de Délivrande soit calibré pour huit agents comme il y a quelques années, et indiqué qu'il prélèverait 3 emplois sur les 3 SIP de Délivrande. Sans doute avait-il déjà oublié qu'il venait de regrouper deux SIP... **FO** estime plus cohérent de faire descendre des renforts ponctuels, car les agents nous font déjà remonter qu'en période de pic d'activité, les bureaux sont vides et que les communications téléphoniques tournent d'un poste à l'autre. Si l'on supprime encore des chaises dans les services pour les mettre à l'accueil comment sera alors assuré l'accueil téléphonique?



**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**

Parmi les pistes de réflexion issues de la consultation des comptables et que **FO** a soumise à la direction, l'idée d'ouvrir au public tous les jours par demi journées. Idée intéressante considérant la tension que représente l'accueil du public et au final une continuité d'accueil du public sur toute la semaine.

Conclusion : il est clairement apparu que notre directeur était déjà dans l'avion pour Toulouse. Son attitude désinvolte tout au long de ce CTL démontrait tout son mépris pour les organisations syndicales qu'il chahutait de ses bons jeux de mots et plaisanteries habituelles. Il semblait aller dans le sens de toutes les demandes y compris les plus irréalistes, étant même prêt à lancer un appel à volontaire sur tout le département pour rejoindre les cellules accueils, en contradiction totale avec les règles de gestion en vigueur. **Force Ouvrière**, pourtant peu attaché à ses règles lui a même proposé malicieusement d'étendre cet appel au volontariat pour d'autres missions, tant la tournure des débats atteignait des sommets !

**Vos représentants FO-DGFIP** pouvaient au final se mettre d'accord uniquement sur trois points :

- L'indispensable besoin en formation des agents affectés à l'accueil.
- La nécessité de revoir l'implantation des postes d'accueil, **FO** ayant pointé des problèmes immobiliers nuisant à la confidentialité notamment
- La mise en place de gestionnaires de file d'attente afin de faciliter le travail des agents en organisant les flux.

**Reste maintenant à savoir ce qui ressortira de ce CTL...**

**Les représentants FO-DGFIP en CTL**

**TITULAIRES**

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

**SUPPLEANTS**

Ludovic BLANCHOT, Françoise DIMICOLI, Isabelle CAFFIAUX, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR


**EXPERT**

Sophie BERTHELOT

**N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.**

N



<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÊL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%
	AFFECTATION : .....	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à ..... le .....		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

**INFORMATION** : la permanence **FO-DGFIP** sera fermée du 9 juillet au 3 août 2018.

En cas de besoin, vous pouvez contacter Françoise DIMICOLI au **02.31.39.75.74** ou Nathalie BLANCHOT au **02.31.47.11.87**

**La section FO-DGFIP vous souhaite d'excellentes vacances !**